

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 12 décembre 2019
Rapporteur :
Madame Valérie GACOGNE**

N° 7

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 17/12/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 17/12/2019
(accusé de réception du 17/12/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Signature d'un marché public après consultation

Il s'agit d'autoriser la signature d'un marché public.

Lors de sa réunion du 27 novembre 2019, la commission d'appel d'offres a attribué le marché public suivant :

- Fourniture et livraison de pièces détachées de moins de 3,5 tonnes

Le marché a pour objet la fourniture et la livraison de pièces détachées d'origine pour véhicules légers utilitaires et fourgons de moins de 3.5 tonnes.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Les prestations sont réparties en deux lots.

Chaque lot prend la forme d'un accord-cadre avec un montant maximum annuel en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Lot	Désignation	Montant annuel maximum
01	Fourniture et livraison de pièces détachées d'origine pour véhicules du groupe PSA	10 000 € HT
02	Fourniture et livraison de pièces détachées d'origine	8 000 € HT

	pour véhicules de marque Piaggio	
	TOTAL ANNUEL	18 000 € HT
	TOTAL en cas de reconductions	72 000 € HT

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique et conclu pour une période initiale de 12 mois à compter de sa date de notification reconductible trois fois.

L'attributaire du lot 1 est le suivant :

Lot	Attributaire
01	SAS MA PIECES AUTOS BRETAGNE Rue Jules Verne 56 530 QUEVEN

Concernant le lot 2, aucune offre n'ayant été reçue, il est proposé de déclarer la procédure infructueuse et de la relancer sous la forme d'un marché sans publicité ni mise en concurrence conformément à l'article R2122-2 du code de la commande publique).

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'autoriser monsieur le maire à signer le marché public relatif à la fourniture et livraison de pièces détachées d'origine pour véhicules du groupe PSA (lot 01) ;
- 2 - de déclarer infructueuse la procédure relative à la fourniture et livraison de pièces détachées d'origine pour véhicules de marque Piaggio (lot 2).